

Procès-verbal

Première séance du conseil d'établissement

Mardi 30 janvier 2024 / 18 h 30 / Pavillon principal

Membres (cocher les membres présents)

- Karine St-Amant, membre parent
- Anne-Marie Fortin, membre parent
- Tracy Talbot-Gaudreau, membre parent
- Omar Saada, membre parent
- Kaoutar El Ouardi, membre parent

- Harimanambina Ranaivo, membre parent
- Gabriel Lamarche-Durand, membre professionnel
- Sylvie Da Costa, membre du service de garde
- Marie-Yoleine Milord, membre du corps enseignant

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions						Point(s) de suivi responsable(s) du suivi			Réalisation			
		Réalisation :	Sans objet	--	OU	Fait	F	OU	Non fait	NF		OU	En réalisation	ER
1.	Ouverture de la réunion et vérification du quorum													F
2.	Nomination d'un.e secrétaire de séance													F

Mme Benkanoun Farida est nommée secrétaire de la séance.

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi responsable(s) du suivi	Réalisation
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour (4 minutes)	<p>C'est la deuxième séance du CÉ. Mme Anne-Marie Fortin souhaite la bienvenue aux membres. Une copie de l'ordre du jour est distribuée pour chaque membre du CÉ.</p> <p>L'ajout de deux points à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de rattrapage</li> <li>• La loi 23</li> </ul>		-
4.	Adoption du procès-verbal du 17 octobre (5 minutes)	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.		-
5.	Parole au public (10 minutes)	Aucun public présent.		-
6.	Approbation : Modalités de mise en œuvre du régime pédagogique (15 minutes)	L'approbation : modalités de mise en œuvre du régime pédagogique est reporté à la prochaine séance.		NF

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi responsable(s) du suivi	Réalisation
7.	<p><b>Adoption : Directive sur l'interdiction des cellulaires / amendement au code de vie 23-24 (10 minutes)</b></p>	<p>L'utilisation des cellulaires est interdite en tout temps. L'amendement sera apparu dans le code de vie de l'école. Des ressources seront offertes aux parents, notamment la dépendance aux écrans. Adopté à l'unanimité.</p> <p>Le projet éducatif est de rehausser les résultats en mathématique, notamment la compétence 1 : résoudre.</p> <p>Augmenter le taux de réussite des élèves d'accueil. L'équipe école est très mobilisée pour les élèves. Les caractéristiques-école-famille sont une force. La quantité des plans d'intervention est importante. Dresser un résumé du portrait de l'école. Lecture des critères de sélection d'une direction d'établissement par madame Fortin pour compléter le sondage. Profil de compétences, 5 domaines de gestion. Tous les membres du CÉ ont participé à remplir le formulaire. Madame Fortin écrivait à l'ordinateur les réponses des membres.</p> <p>1 ère compétence transversale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autonomie est imputabilité : 1</li> <li>• Proximité et efficacité : 1</li> <li>• Jugement et prise de décision : 1</li> <li>• Équité et inclusion : 1</li> <li>• Mobiliser son équipe : 1</li> <li>• Porter la vision pédagogique : 1</li> <li>• Soutenir et encadrer les pratiques : 1</li> </ul>		F
8.	<p><b>Consultation : Détermination des critères de sélection d'une direction d'établissement (10 minutes)</b></p>			F

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Documents, notes et décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le développement de ses compétences : 1</li> <li>Planifier et organiser des services : 1</li> </ul> <p>Les membres ont ajouté quelques commentaires avant l'envoi.</p> <p>9 Selon madame El Ouardi, ce sondage devrait être destiné aux enseignants de l'école)</p> <p>Le sondage est envoyé en ligne.</p>		
9.	<p>Dépôt : Budget annuel de l'établissement (30 minutes)</p>	<p>Monsieur Michaud a présenté le budget annuel et il y aura des corrections à apporter. Cette année, on a des allocations supplémentaires qui sont comme suit : le tutorat, à l'école, on bouge, formation aux parents, soutien aux spécialistes, mentorat, culture à l'école, sortie culturelle, école inspirante, libération des enseignants, soutien et intégration scolaire et informatique pédagogique.</p>	•	F
10.	<p>Approbation des sorties nécessitant une modification à l'horaire des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (5 minutes)</p>	<p>Deux sorties au théâtre des classes d'accueil Deux groupes : AC6 et AC7 Un groupe : AC1 en utilisant l'autobus jaune pour se déplacer. Les deux sorties sont approuvées à l'unanimité.</p>		F

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi responsable(s) du suivi	Réalisation
11.	<b>Mot des enseignants. e. s</b> (5 minutes)	Selon madame Milord, l'équipe est enthousiaste et très contente de revenir physiquement en classe après la grève. Plusieurs activités sont planifiées pour souligner le mois de la persévérance scolaire. De plus, le carnaval de l'hiver est à réaliser cette année au pavillon principal.		F
12.	<b>Mot du service de garde</b> (5 minutes)	Une sortie à la cabane à sucre est déjà planifiée au prix de 51 \$.		F
13.	<b>Mot de l'OPP</b> (5 minutes)	La vente des sucreries a été réalisée dans le mois d'octobre. Le marché de Noël a été annulé à cause de la grève des enseignants. Distribution de 12 paniers de Noël. Des parents bénévoles ont participé dans la préparation des paniers et ils ont aussi comblé le manque.		F
14.	<b>Varia</b> (10 minutes) <b>Le plan de rattrapage et la Loi 23</b>	Suivi : Grève du personnel de soutien, professionnel et enseignant Le plan de rattrapage consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des périodes de tutorat, assurées par les enseignants volontaires de l'école</li> <li>• Des périodes de Co enseignement (période de 1 mois, entre deux enseignants)</li> </ul>		F

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi responsable(s) du suivi	Réalisation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la classe qui assuré par les éducatrices de l'école (sous forme de bloc de 2 semaines)</li> <li>•</li> </ul> <p><b>La loi 23</b></p> <p><i>Par définition : la loi 23 est une réforme de la gouvernance scolaire qui aura pour mandat de guider le réseau scolaire vers des pratiques pédagogiques appuyées par des données probantes.</i></p> <p>Elle touche le CÉ.</p> <p>La participation des membres de CÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 3 absences non justifiées seront considérées comme une annulation à la 4 e séance.</li> <li>✓ L'ordre du jour doit être remis 7 jours avant la rencontre.</li> <li>✓ Les séances du CÉ peuvent être hybrides.</li> </ul>		
16.	<b>Levée de la réunion</b>	La réunion se termine à 20 h 28.		-

Président(e)

  
Directeur(trice)

